



669 102 signatures pour dire stop aux pesticides néonicotinoïdes remises à Ségolène Royal

La Ministre répond à la mobilisation citoyenne en soutenant une interdiction des pesticides néonicotinoïdes dès 2018 et le développement des méthodes alternatives

Reçus ce matin au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer, nos différentes organisations ont remis à Ségolène Royal et Barbara Pompili, 669 102 signatures citoyennes en faveur de l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes. Face aux enjeux sanitaires, environnementaux et économiques liés à l'usage important des pesticides néonicotinoïdes en France, nos organisations ont demandé aux ministres de soutenir une interdiction totale dès le 1er septembre 2018 pour que celle-ci ne soit plus l'exception mais la règle.

Rappelant que la santé publique est une priorité, Ségolène Royal a renouvelé son soutien à une interdiction de ces substances dès 2018 : « *On ne voit pas pourquoi il faudrait encore attendre 10 ans pour faire des choses qui sont évidentes et qui ont été repérées comme nocives (...) J'espère que les députés vont voter l'interdiction dès 2018. Je serai présente à l'Assemblée Nationale pour soutenir cette position et l'accompagner d'actions concrètes pour qu'entre maintenant et 2018 les pratiques changent.* » Dans le cadre de l'axe biodiversité du programme d'investissement d'avenir, doté de 40 millions d'euros, la Ministre a ainsi annoncé la mise en place d'un appel à projet pour promouvoir et accompagner les méthodes agronomiques de substitution. Les alternatives agronomiques, socio-économiquement viables, existent d'ores et déjà et doivent être encouragées.

Nos organisations saluent cette vision et cet engagement concret et espèrent que les députés et sénateurs prendront la même voie.

En seconde lecture, les députés avaient voté pour une telle échéance tout comme, la semaine dernière, la commission développement durable de l'Assemblée nationale, en amont de la troisième lecture du texte attendue semaine prochaine. Au Sénat, le gouvernement avait quant à lui porté le besoin d'une interdiction mais à l'horizon 2020. Nos organisations estiment qu'une telle échéance ne répond, ni à l'urgence environnementale et sanitaire, ni au besoin de lisibilité attendu du gouvernement par les citoyens. Nous espérons donc que les députés suivront la voie de la Ministre de l'Environnement et sauront une nouvelle fois prendre leurs responsabilités et être à l'écoute des citoyens inquiets pour l'avenir des pollinisateurs indispensables à notre agriculture et notre alimentation et préoccupés des impacts de ces pesticides pour leur santé.

Ces pesticides introduits depuis 1994 agissent sur le système nerveux central des insectes et font l'objet de centaines d'études toutes aussi alarmantes les unes que les autres. Chute des populations de pollinisateurs sauvages et domestiques, impacts sur les invertébrés aquatiques et non aquatiques, les oiseaux et même les mammifères... que nous sommes.

Contacts :

Fondation Nicolas Hulot : Manuela Lorand – 06 98 45 46 91 / Elodie Lenoir – 06 24 43 17 22 -
Anne Henriot – Union Nationale de l'Apiculture Française – 06 07 03 17 56 – anne.henriot@unaf-apiculture.info
François Veillerette – Générations Futures – 06 81 64 65 58 - francois@generations-futures.fr